

- Laurent PERIER
- er.pial-combesavoie@ac-grenoble.fr
- Tel : 06 24 80 18 55
- Bureau des enseignants référents
Collège Pierre et Marie Curie
Avenue Pierre de la Gontrie
73 800 MONTMELIAN

Rôles de l'Enseignant Référent (ER)

Il intervient dans le cadre de la Loi du 11 fév 2005 en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap, donc suite à la reconnaissance du handicap par la MDPH.

► Faire le lien entre famille, école/collège/lycée, MDPH et différents intervenants/partenaires auprès de l'élève reconnu(e) handicapé(e).

► Préparer, organiser, animer et faire le compte rendu des ESS, il fait la synthèse des éléments recueillis en rédigeant un compte rendu (Geva sco réexamen) qui sera examiné avec des docs annexes à la MDPH avant **une prise de décision** visant à **compenser le handicap dans le cadre scolaire.**

Avant d'en arriver à une 1^{ère} demande MDPH:

- ? Les aménagements pédagogiques
- ? L'aide du RASED (école primaire) ou de la psy scolaire (Mme Monteil)
- ? Le PPRE
- ? Les APC / dispositif « devoirs faits »

L'aide des conseillers pédagogiques : *la conseillère pédagogique ASH, Laurence THOMAS peut vous accompagner, tout comme Françoise Poussard ou Fabrice Masson CPC pour des observations en classe.*

+ *des personnes ressources* comme professeurs ressources autisme (Mme GRAND) et troubles envahissants du comportement (?)

- ? La mise en place d'un PAP lorsque cela est pertinent (Mme GUICHARD)
- ? Rencontre avec le médecin scolaire et/ou l'infirmière scolaire (Mme DUTARET)
- ? Mise en place de soins par la famille (CMP / soins en libéral : orthophoniste, ergo, psy...)

Si les difficultés sont persistantes, réflexion sur la mise en place d'une compensation scolaire avec saisie de la MDPH (seuls les parents peuvent effectuer une demande)

En cas de demande de compensation, l'équipe enseignante doit réunir une équipe éducative et rédiger un document « Gevasco première demande ».

Toutes les aides précédentes doivent apparaître dans le Gevasco GEVA-Sco 1ère demande.pdf

Pièces à fournir :

- Certificat médical
- Bilan psychologique
- Gevasco première demande
- Cerfa (formulaire unique de demande)
- + selon demande

Si l'élève a déjà un dossier à la MDPH, l'équipe remplit alors un GEVASCO réexamen qui sera complété à plusieurs lors de l'ESS pour accompagner d'éventuelles futures demande de la famille .

Le GEVASCO doit être explicite :

- * **Bannir les formules** : « il est en difficulté, il dérange la classe, il progresse ... » **si aucun exemple concret** n'accompagne cela.
- * Les cases A, B, C, D, sont **une comparaison par rapport aux attentes scolaires de la classe d'âge**.
- * Peut être complété par **le « MOPPS »**.

!!! Points de vigilance de l'année :

► Le calendrier :

* < 11 février 2022 pour toutes premières demandes, élèves notifiés ou pas (à me mettre en copie quand 1ère demande)

* < 15 avril pour tous les renouvellements !

► Réunion équipe pédagogique/parents dans le cadre du PIAL (utilisation éventuelle du MOPPS).

► !!! Sauf cas très rare, l'accueil d'un élève à l'école n'est pas conditionné à la présence de l'AESH. Pensez à s'appuyer sur les coordo PIAL.

► besoins ULIS (école et collège)

Autres personnes ressources:

- * **Pilote PIAL, Mr Brunet**
- * **Coordonnatrice PIAL, Mme PASTEL** pour toutes les problématiques liées aux AESH
- * **AESH référent(e), Mme FAVRE**
- * **Entretien équipe pédagogique/famille/élève**
 - ▶ doc de mise en œuvre du PPS, utilisable sur ce temps là... ?
 - ▶ liste des gestes professionnels adaptés pour scolariser un élève en situation de handicap